

DECISION DU PRESIDENT

N° 2026 - 066

OBJET : Attribution du lot n°1 et du lot n°2 du marché n°2025-MP-012 relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion financière, d'un logiciel de gestion intégrée des Ressources Humaines et de prestations associées.

LE PRESIDENT,

Vu :

- * le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;
- * les dispositions du code de la commande publique ;
- * les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 4° ;
- * la délibération n°454-2024 du Comité syndical en date du 27 mars 2024 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Président pour la durée de son mandat et notamment pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont :
 - Le montant HT est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services,
 - Le montant HT est inférieur à 500 000 € HT pour les marchés et accords-cadres de travaux. »

Considérant :

- * le DCE n°2025-MP-012 relatif au marché relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance d'un logiciel de gestion financière, d'un logiciel de gestion intégrée des Ressources Humaines et de prestations associées comprenant un lot n°1 relatif à la Fourniture et installation d'un logiciel de gestion financière et de prestations associées avec hébergement et maintenance et un lot n°2 relatif à la Fourniture et installation d'un logiciel de gestion intégrée des Ressources Humaines avec hébergement et maintenance ;
- * que le montant estimé de ce marché s'élève à 62 000 € TTC sur une durée de 4 ans ;
- * que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 08/12/2025 à 16h00 ;
- * que le délai de validité des offres est de 120 jours ;
- * que pour chacun des lots 2 plis sont parvenus dans le délai requis :
 - JVS-MAIRISTEM
 - AGENCE FRANCE INFORMATIQUE
- * qu'à l'issue de phase d'analyse des candidatures, un seul soumissionnaire a été sélectionné pour la phase d'analyse des offres de chaque lot :
 - JVS-MAIRISTEM


Une autre vie s'invente ici

Dans le rapport d'analyse des offres du 14/01/2026, il est proposé :

- * d'attribuer le lot n°1 au candidat ayant remis l'offre la plus avantageuse après négociation en application des critères d'attribution, soit à l'entreprise JVS MAIRISTEM siégeant au 7 espace Raymond Aron, CS 80547, Saint Martin Le Pré, 51013 Chalons en Champagne CEDEX pour le montant de 33 378.84 € TTC (20% TVA).
- * d'attribuer le lot n°2 au candidat ayant remis l'offre la plus avantageuse après négociation en application des critères d'attribution, soit à l'entreprise JVS MAIRISTEM siégeant au 7 espace Raymond Aron, CS 80547, Saint Martin Le Pré, 51013 Chalons en Champagne CEDEX pour le montant de 18 962.40 € TTC (20% TVA).

Les crédits permettant cette dépense sont inscrits au budget de fonctionnement.

DECIDE

Article 1er :

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 14/01/2025, rédigé par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

Article 2 :

D'attribuer le lot n°1 relatif à la Fourniture et installation d'un logiciel de **gestion financière** et de prestations associées avec hébergement et maintenance du marché n°2025-MP- au candidat ayant remis l'offre la plus avantageuse après négociation en application des critères d'attribution, à l'entreprise JVS MAIRISTEM siégeant au 7 espace Raymond Aron, CS 80547, Saint Martin Le Pré, 51013 Chalons en Champagne CEDEX pour le montant de 33 378.84 € TTC (20% TVA) et pour un montant maximum de part à commandes de 15 000 € HT.

Article 3 :

D'attribuer le lot n°2 relatif à la Fourniture et installation d'un logiciel de gestion intégrée des **Ressources Humaines** avec hébergement et maintenance du marché n°2025-MP-012 au candidat ayant remis l'offre la plus avantageuse après négociation en application des critères d'attribution, à l'entreprise JVS MAIRISTEM siégeant au 7 espace Raymond Aron, CS 80547, Saint Martin Le Pré, 51013 Chalons en Champagne CEDEX pour le montant de 18 962.40 € TTC (20% TVA) et pour un montant maximum de part à commandes de 15 000 € HT.

Article 4 :

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget de fonctionnement.

Fait à Plan d'Aups Sainte Baume,
Le 24/01/2026

Michel GROS,
Président

